



NOTE INTERNE
Publication de l'Index de l'égalité professionnelle femmes hommes
Année 2025

Au titre de l'année 2025, notre association n'est pas en mesure de publier un score global à l'Index de l'égalité professionnelle, certains indicateurs réglementaires ne pouvant être calculés.

Détail des indicateurs :

- ▶ Écart de rémunération : **38/40**
- ▶ Écart de taux d'augmentations individuelles : **Non calculable**
- ▶ Écart de taux de promotions : **15/15**
- ▶ Augmentations au retour de congé maternité : **Non calculable**
- ▶ Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10/10**

Index global : **Non calculable**

Nous restons engagés dans une démarche d'amélioration continue en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le service des Ressources Humaines reste à votre disposition.